**Réformes des retraites : l’heure de vérité a sonné**

**Depuis une semaine, les jours se suivent et se ressemblent, ce qui conduit le gouvernement à abattre ses cartes sur les réformes des retraites. Que faut-il retenir de l’allocution donnée ce mercredi par Edouard Philippe, Premier ministre ? Explications.**

Âge pivot, âge légal, première génération concernée, la valeur du point, pension minimale, mesure concernant les plus riches, prise en compte de la pénibilité, points supplémentaires pour les mères de famille... bref, autant de précisions qui ont attiré l’attention de millions de français. Edouard Philippe, Premier ministre s’exprime sur le projet de réforme des retraites du gouvernement.

**Système universel**

« **L’ambition d’universalité portée par le gouvernement est une ambition de justice sociale. Il n’y a pas d’agenda caché. Nous ne cherchons pas à faire de petites économies ici et là. Nous ne voulons léser personne mais au contraire, protéger davantage le pouvoir d’achat des travailleurs et celui des retraités** », a lancé le Premier ministre lors d’un discours de 50 minutes donné ce mercredi.

Actuellement, il existe 42 régimes de retraites en France et le gouvernement est bien déterminé à n’en faire qu’un seul : « *La mise en place d’un*[*système universel*](https://www.20minutes.fr/societe/2666755-20191204-greve-5-decembre-petit-lexique-retrouver-reforme-retraites)*implique la suppression des régimes spéciaux*», a expliqué [Edouard Philippe](https://www.20minutes.fr/politique/edouard-philippe/). Et la valeur du point sera fixée par les partenaires sociaux, bien évidemment sous le contrôle du Parlement.

**L’âge légal et l’âge pivot**

Selon Edouard Philippe : « *La seule solution, c’est de travailler progressivement un peu plus longtemps. Nous maintiendrons l’âge minimal de départ à la retraite à 62 ans. C’est un principe de liberté auquel nous voulons rester fidèles*. »

L’âge minimal de la retraite ne bouge donc pas et reste à 62 ans mais il y aura cependant un âge pivot à 64 ans. Avant ou après 64 ans, le salaire obtiendra un malus ou un bonus sur la pension du retraité ou de la retraitée. L’âge pivot entrera en vigueur en 2027.

**Pension minimale de 1.000 euros**

« *Le système universel permettra de mieux protéger les Français les plus fragiles, qui sont de fait trop souvent les oubliés du système* », a plaidé le Premier ministre. Ce qui amènera une pension minimale de 1.000 euros net par mois pour une carrière complète au Smic.

**Une cotisationde de solidarité pour les hauts revenus**

Tout le monde est soumis au taux de cotisation identique de 28,12% (cotisations retraites) et ce jusqu’à 120.000 euros bruts par an. Au-delà de ce montant important de revenu, le taux de cotisation changera et passera à 2,81%. C’est dix fois moins mais ces cotisations ne génèreront aucun droit. En clair, elles ne permettent pas d’augmenter la future pension.

**Les Français nés avant et après 1975**

La retraite à points est bien reportée pour une partie de la population. Ceux qui sont nés avant 1975 ne sont pas concerné.es par la réforme. En revanche, pour ceux nés après 1975, ils seront partiellement concernés et plus précisément à partir de 2037.

**Les nouveaux entrants**

Les jeunes générations entrants sur le marché de travail seront intégralement concernés dès 2022. Il s’agit des jeunes travailleurs nés en 2004, qui ont aujourd’hui 15 ans.

**Prise en compte de la pénibilité du travail**

Le gouvernement promet que celles et ceux qui exercent des « métiers usants » bénéficieront d’un départ anticipé. Edouard Philippe a illustré ses propos en donnant l’exemple des infirmièr.es de nuit qui pourront partir en retraite deux ans avant les autres.

**Grandes gagnantes de la réforme... les femmes**

Les femmes seront-elles les grandes gagnantes de la réforme ? C’est en tout cas ce qu’a affirmé le chef du gouvernement. En effet, le nouveau système accordera notamment « *des points supplémentaires pour chaque enfant, et ce dès le 1er enfant, et non à partir du 3e comme aujourd’hui avec une majoration de 5 % par enfant* ».

**Pensions des enseignants protégées ?**

Le Premier ministre s’engage à ce que les enseignants ne soient pas perdants : «il*l serait inacceptable que les enseignants perdent le moindre euro de pension compte tenu de cette réforme et cela ne se produira pas.*» Et pourtant, du côté des concernés, ils sont très mobilisés car leur profession est l’une des plus touchées par la réforme des retraites. Selon certaines estimations, les enseignants risquent de perdre entre 300 et 600 euros de pension.

Autant de points qui seront étudiés lors du projet de loi qui sera soumis au Conseil des ministres le 22 janvier et discuté au Parlement fin février.

Les propositions de grève justifieront-elles la cessation de la grève ? Satisferont-elles partenaires sociaux et l’opinion publique ? Affaire à suivre.